

Calcul de la fumure en Froment d'hiver

La fumure de la parcelle est constituée de deux ou trois fractions dont les fumures de références du Livre Blanc Céréales doivent être adaptées avec les correctifs proposés, en utilisant le tableau suivant.

Parcelle 1

FUMURE	DOSE REFERENCE		N. TER	N. ORGA	N. PREC	N. ETAT	N. CORR	TOTAL*
	3 fractions	2 fractions						
Tallage	60	-						
Interm. T-R	-	95						
Redressement	60	-						
Dernière feuille	65	75						

Parcelle 2

FUMURE	DOSE REFERENCE		N. TER	N. ORGA	N. PREC	N. ETAT	N. CORR	TOTAL*
	3 fractions	2 fractions						
Tallage	60	-						
Interm. T-R	-	95						
Redressement	60	-						
Dernière feuille	65	75						

Parcelle 3

FUMURE	DOSE REFERENCE		N. TER	N. ORGA	N. PREC	N. ETAT	N. CORR	TOTAL*
	3 fractions	2 fractions						
Tallage	60	-						
Interm. T-R	-	95						
Redressement	60	-						
Dernière feuille	65	75						

(*)Lorsque le total ainsi calculé est négatif, sa valeur est ramenée à 0; lorsque ce total vaut moins de 10 N, sa valeur est reportée sur la fraction suivante.